

Mr COLINET Christophe  
4, chemin des paroirs  
06130 Grasse

Mr GRANGE Jean-claude (commissaire enquêteur)  
(révision du P.L.U. 2018 de la ville de Grasse)

L 18

## PARCELLE HI 45

### Le contexte , les faits

Notre famille possède un terrain cadastré sous la référence HI45, ce terrain à toujours été constructible car il se trouve en zone construite et urbanisé depuis toujours , mon père avait déposé en 1973 une demande de permis de construire qui avait abouti avec un avis favorable de la mairie de Grasse (courrier joint), mon père est décédé en 1975 ce qui a mis fin au projet de construction. En 2007 à la révision du P.L.U. , notre parcelle HI 45 a été classé en zone N .

### Notre demande

Que notre terrain retrouve sa vocation initial et soit de <sup>UJA</sup> nouveau constructible et sorte de la zone N  
Que notre terrain soit rattaché à la zone limitrophe UJA ( qui elle est urbanisé et constructible)  
Notre demande est très simple à mettre en œuvre ( un trait de redécoupage de la zone N)  
Notre demande ne va pas l'encontre des intérêts de la ville de Grasse  
Notre demande n'a aucune nuisance pour l'ensemble des parties en présence  
Notre demande est conforme au règles de l'urbanisme  
Notre demande respecte le caractère écologique du secteur  
Notre demande s'inscrit dans le cadre d'un développement durable et maîtrisé  
Notre demande est facile à mettre en œuvre et permet de rétablir nos droits initiaux  
Notre demande a le respect de l'environnement car elle permet de conserver l'espace boisé classé à l'intérieur de la zone N

### Nos suggestions

Notre terrain se trouve en bordure de zone N (limitrophe avec la zone UJA)  
On constate sur le plan que le trait de limite de zone N contourne notre terrain pour intégrer celui ci en zone N ( pas logique, à développer avec les plans)  
Rattacher notre terrain à la zone limitrophe UJA réglerai le problème très simplement  
Il suffit pour cela de faire un mini redécoupage en déplaçant le trait de zone N ( voir explications avec les plans joints à mon courrier.

Ayant toute confiance en votre probité nous ne doutons pas de votre avis impartial et juste.  
Votre avis permettra d'éclairer les autorités compétentes sur le bien fondé de notre simple demande citoyenne, et permettra de restaurer nos droits initiaux.  
Veuillez agréer , Monsieur , l'expression de mon profond respect.

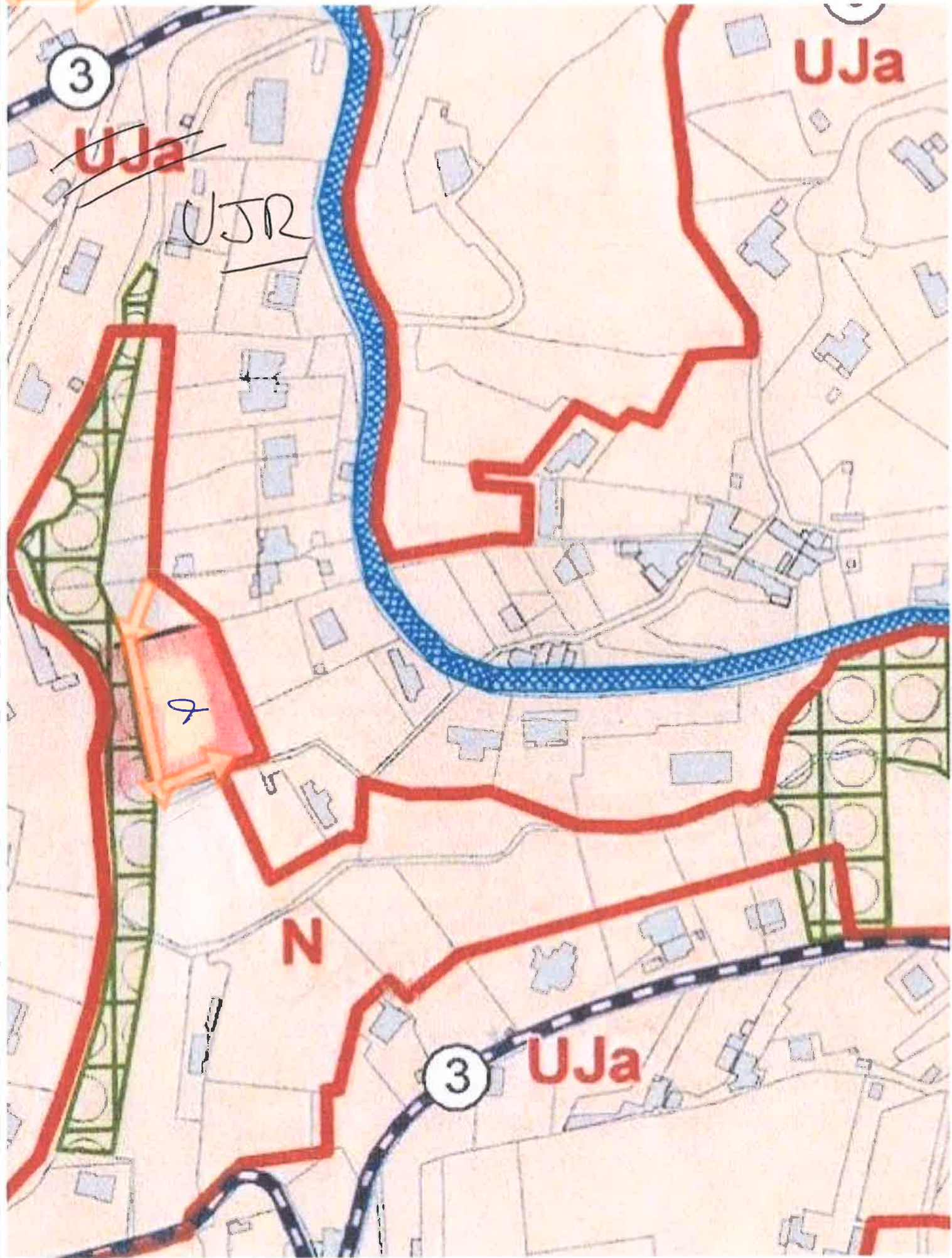
Cordialement  
Christophe Colinet

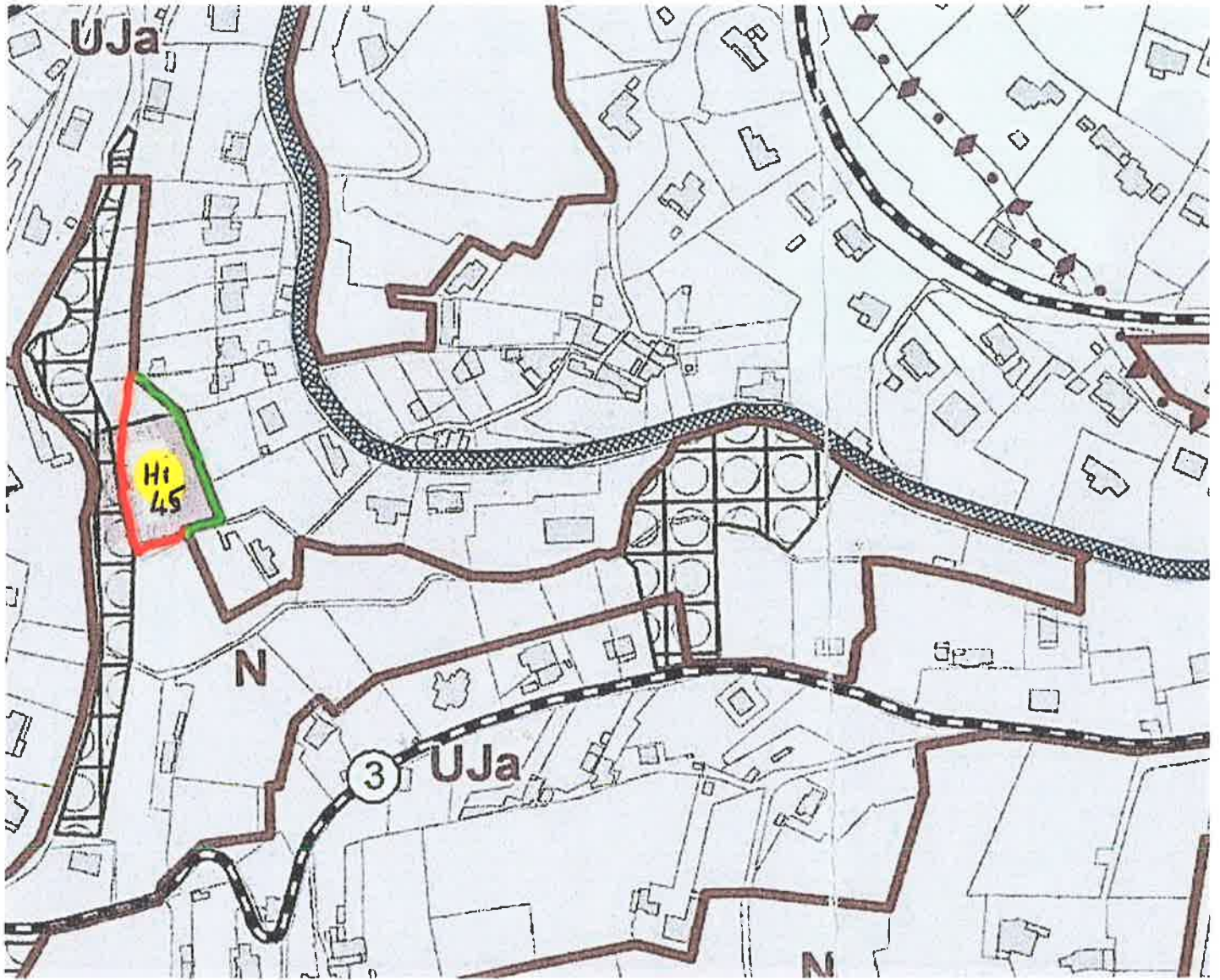
Courrier remis à Mr GRANGE jean-claude le 10 avril 2018 à Grasse (permanence enquête publique)

Changement de zone N  
pour construire.  
Avis favorable

Notre parcelle H14 5 après retracement nous permettra d'être rattaché à la zone UJa en conservant l'espace boisé classé.

L18





en Jaune ——— Notre Parcelle Hi 45

● en Vert ——— Trait de limite de zone N actuel

● en Rouge ——— Notre suggestion de modification du P.L.U.  
 Nouveau trait de découpage de limite de zone N  
 Qui permet de rattacher notre Parcelle à la zone UJa  
 en conservant l'espace bâti classé en zone N

- Accès possible (voir ci-dessous)

L18

MAIRIE DE GRASSE  
Services Techniques

GRASSE, le - 9 FEV. 1973

Le Maire de la Ville de GRASSE


à Madame COLINET  
Immeuble Notre Dame  
St Jacques  
06 GRASSE

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que la demande de permis de construire que vous avez déposée en Mairie a été transmise avec avis favorable au Ministère de l'Equipement, à la date du - 9 FEV. 1973

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes hommages respectueux.

Le Maire,



HERVE de FONTMICHEL